

Guide des Services de la Commune pour les enfants et les jeunes

Accueil
périscolaire

La journée
du mercredi

Les activités
sportives

Restaurant
scolaire

Médiathèque

Croq'Loisirs

Pour les
jeunes

L'Etat d'esprit

L'ensemble des services accueillant les enfants et les jeunes s'inscrit dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) établi pour 3 ans, de 2024 à 2027.

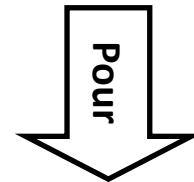
Ce projet est le fruit d'un travail de concertation avec les différents acteurs partis prenant de l'éducation des enfants (parents, enseignants, élus, animateurs, cuisinier, associations du territoire, MSA, CAF, Education Nationale ...) afin de co-construire le projet, se rencontrer, être en lien, pour favoriser ensuite le « faire ensemble ».

Les grands objectifs éducatifs poursuivis sont les suivants :

Permettre à l'enfant et au jeune de

s'approprier et agir sur le cadre commun favorable à son développement
① physique et cognitif

s'ouvrir aux autres, au monde et à la nouveauté
②



s'initier à leur future citoyenneté
③

favoriser à la fois le vivre ensemble et son épanouissement personnel.

Pour 2024-2025 :

L'école sur 4 jours (p. 6 et 7)

La commune a réorganisé les services autour des nouveaux horaires d'école sur 4 jours, en tenant compte de l'ensemble des temps d'accueil : il y a des choses en plus, et d'autres en moins. L'objectif d'ensemble a été :

- d'alléger les propositions sur les jours d'école
- de maintenir une activité sportive périscolaire pour chacun des enfants à partir de la moyenne section (p. 11)
- de proposer des temps d'animation sur l'ensemble de la journée du mercredi en lien avec les associations locales (p. 12)
- de renforcer l'équipe du méridien pour travailler l'encadrement de ce temps, important et délicat.

Travail d'animation sur le temps Méridien (p. 14)

L'objectif est de permettre aux enfants de profiter au mieux de ce temps méridien, notamment en les responsabilisant sur le fait de faire moins de bruit durant le repas. Ce travail collectif sera mené par une équipe composée des agents habituels de service et d'un animateur supplémentaire. Il repose à la fois sur l'engagement des encadrants et des enfants.

Il va de soit que les enfants seront prévenus de certaines règles qu'il faudra respecter sous peine de sanctions possibles, mais le principal est de rendre les jeunes acteurs de ce temps convivial.

Poursuite du dispositif « Cantine à 1€ » (p. 14)

Le dispositif « Cantine à 1€ » se poursuit pour l'année 2024/2025.

Attention, le mercredi n'est plus concerné, le repas sera facturé à 4€ pour tous, qu'importe le QF.

Médiathèque (p. 19)

La médiathèque ouvrira ses portes le mercredi matin, de 10h à 12h à partir de la rentrée.

Croq' Loisirs (p.16 et 17)

Exceptionnellement les services de Croq'Loisirs seront fermés pour les deux semaines des vacances de Noël.

De plus, ils seront également fermés la 2^{ème} semaine des vacances de Pâques.

Jeunesse (p. 18)

Cette année, la priorité est donnée au quotidien des enfants, mais quelques sorties et animations seront proposées aux jeunes pendant les vacances scolaires.

Tout au long de l'année, les points suivants tiennent une place importante dans l'accueil au quotidien et les projets d'activités :

- La formulation claire des règles de vie, leur respect et leur évolution si besoin.
- l'exercice physique et la pratique sportive : les trajets quotidiens et les activités sportives périscolaires y contribuent ;
- la pratique de l'anglais dans le cadre du « Plan langue » ;
- une ouverture sur le monde au travers des activités du mercredi, des vacances et des diverses animations.

Organisation des services et Règles de vie collective

En l'absence de Noëlle Bertron, Yann Daoudal assure la direction des services périscolaires, avec l'appui de Lucie Chudeau, directrice adjointe et Méлина Guesnerie assure la direction de Croq' loisirs. Audrey Rouillon est responsable du restaurant scolaire, repas et service.

Le **règlement intérieur** est disponible dans ce livret en pages 20 à 23.

Vous recevrez, dans les cartables de vos enfants après la rentrée, le « **Guide de bonne conduite et règles de vie des services périscolaires et du restaurant scolaire** ». Il contient les engagements des encadrants, de vous parents et des enfants qui, s'ils sont respectés, permettront aux différents temps collectifs de se dérouler au mieux.

Les **projets pédagogiques** proposés par les animateurs seront disponibles auprès de ces derniers. N'hésitez pas à les demander pour les consulter.



Les services périscolaires

Ouverts les semaines scolaires



Pour les enfants scolarisés sur la commune et inscrits auprès de la Mairie.

L'organisation générale les semaines scolaires	page 8
Les lieux et les agents	page 9
Accueil périscolaire « Passerel' Loustics »	page 10
Activités sportives ⓘ	page 11
La journée du mercredi ⓘ	Page 12
Restaurant scolaire ⓘ	page 14

- ⓘ = services accessibles sur inscription via le Portail Citoyen (accès par le site internet de la Commune) ;
- Activités sportives et accueil du mercredi avant le jeudi minuit pour la semaine suivante ;
 - Restaurant scolaire avant la veille 13h pour le repas du jour
Exemple : jusqu'à 13h le dimanche pour le repas du lundi midi.


Si besoin, un ordinateur est à disposition dans le hall de la Mairie, accessible aux heures d'ouverture de la Mairie avec accès internet et imprimante


Icône « Portail Citoyen » à droite sur le site de la Commune



En cas de difficultés, contactez le secrétariat de la Mairie

L'organisation générale pendant les semaines scolaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h ↓ 8h30	Accueil périscolaire matin - Pôle Enfance Et trajet vers les écoles			
11h45 ↓ 13h30	Ecole			
16h15/30 ↓ 19h	Restaurant scolaire - Salle des Fêtes Trajets et services			
	Ecole			
	Trajet écoles / Pôle Enfance Accueil périscolaire soir ou sport			
				 18h30


 Fermeture à 18h30 le vendredi

Ou

	Lundi	Mardi	Jeudi
16h15 / 16h30	Prise en charge des enfants par les parents ou Trajet école / Pôle Enfance.		
16h45	Départ du Pôle Enfance vers la salle des sports		
Sport	17h-18h	17h-17h45	17h-17h45
Salle Polyvalente	TENNIS CE - CM	Sport Découverte CP - CE1	Sport Découverte MS - GS

L'organisation générale pendant les semaines scolaires

	Mercredi	Lieux
7h30 ↓	Péri matin	Pôle Enfance
9h ↓	Activité matin	Pôle Enfance
12h ↓	Repas	Restaurant scolaire
13h30 ↓	Activité Après-midi 1	Pôle Enfance
15h30 ↓	Activité Après-midi 2	Pôle Enfance
17h ↓	Péri soir	Pôle Enfance
18h30		

 le mercredi 28 mai 2025
l'accueil sera exceptionnellement Fermé
L'équipe sera en journée pédagogique

Plan Mercredi

Le « Plan Mercredi » est un partenariat avec la CAF.

Ce dispositif instaure le suivi d'une « Charte Qualité » et un quota d'encadrement :

- 1 adulte pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 adulte pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Cela permet une meilleure qualité d'encadrement et donc des activités plus nombreuses et variées.

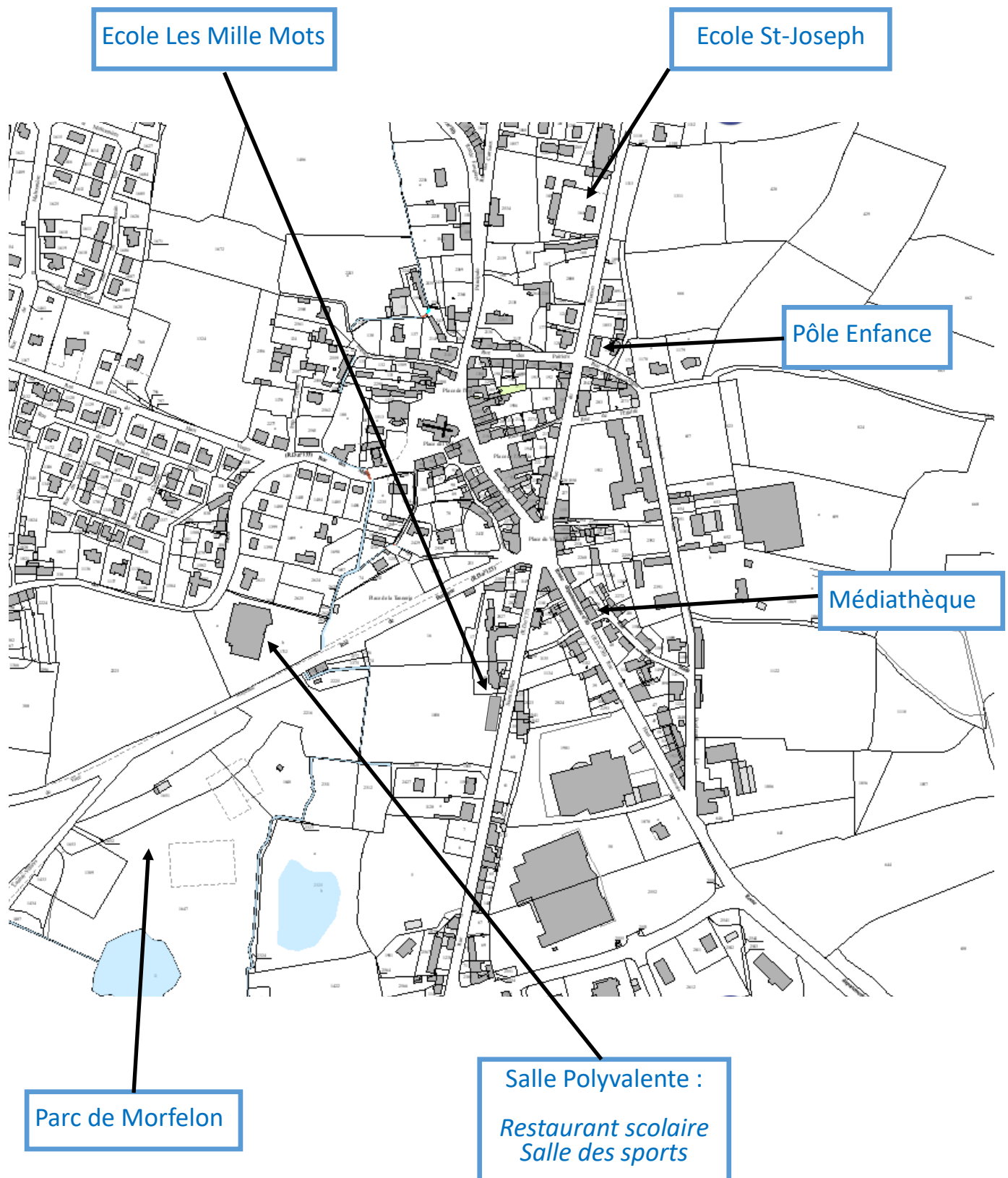
: groupe d'âge, partenariats avec les associations locales ou la médiathèque ...

La commune bénéficie également de subvention de la CAF, afin de financer l'achat de matériel.



• Les services périscolaires

Les lieux



• Les services périscolaires

Les trajets

Les enfants se déplacent à pied d'un lieu à l'autre, quel que soit le temps.

Pour que les trajets se passent au mieux :

- Préférer un cartable à porter sur le dos, les enfants auront les mains libres et plus de place sur le trottoir;
- Penser aux vêtements pour protéger les enfants de la pluie ou du soleil,
- et aux chaussures adaptées à la marche.

Les Agents :

La Restauration Scolaire et les Services Scolaires et Périscolaires



Isabelle DURAND, Audrey ROUILLON



Patricia FOURNIER, Georgina PEARCE, Mélina GUESNERIE



Florence GARCIA et Yann DAOUDAL

1 personne
en plus
Recrute-
ment en
cours

Les responsables du service Animation

La Médiathèque



Yann DAOUDAL



Noëlle BERTRON



Mélina GUESNERIE

Pendant l'absence
de Noëlle



Lucie CHUDEAU

Pendant l'absence
de Noëlle (périscolaire)



Tara GOMBERT

• Les services périscolaires

⇒ **Accueil périscolaire «Passerel'Loustic» matin et soir**



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.
Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Sans inscription.

Quoi ? Un espace pour jouer, se détendre, se défouler en attendant l'école ou les parents sous l'œil bienveillant des animatrices.



Quand ? *Les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi*
heure d'arrivée libre au Pôle enfance

Le
matin



Ouverture à 7h00

8h10 : départ pour l'école Les Mille Mots

8h15 : départ pour l'école Saint-Joseph

heure de départ libre du Pôle enfance

A partir de 16h35 pour l'école Les Mille Mots

A partir de 16h45 pour l'école Saint-Joseph

Fermeture à 19h les lundi, mardi et jeudi

Fermeture à 18h30 le vendredi

Le
soir

Où ? Au Pôle Enfance, 23 rue du Trianon

L'équipe : 4 personnes le matin (Lucie, Mélina, Georgina, Isabelle)

6 personnes le soir (Yann, Lucie, Mélina, Georgina, Florence, Patricia)

Tarifs : Matin : 1.80€ ou 1.70€ si non imposable
Soir : 1.80€ ou 1.70€ si non imposable

Contact :

Lucie Chudeau au 02.43.90.98.32

accueilleoisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les services périscolaires

⇒ Les activités sportives périscolaires

Sur inscription dans la limite des places disponibles.



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.

Inscription à la séance au plus tard le jeudi soir minuit précédent via le site internet de la commune onglet Portail Citoyen.

Quoi et Quand ?



Lundi	17h00 * - 18h00 :	Tennis CE/CM
Mardi	17h00 * - 17h45 :	Sport découvertes CP/CE
Jeudi	17h00 * - 17h45 :	Sport découverte MS/GS

* Après l'école, si besoin, les enfants peuvent être pris en charge par les animateurs jusqu'au démarrage de l'activité, sans surcoût.



Où ? 17h00 : démarrage de l'activité à la Salle des Sports
17h45 ou 18h : fin d'activité à la Salle des Sports

Tarifs : 1.80€ la séance ou 1.70€ (non imposable)

Contact : Yann Daoudal au 06.20.82.46.36
ou par mail à
accueilloisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les services périscolaires

⇒ Accueil de la journée du mercredi

Qui ? Pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.
Sur inscription **au plus tard le jeudi soir précédent** jusqu'à minuit via le site internet de la Commune (onglet Portail Citoyen).

Quoi ? Sur chaque créneau une activité autour d'un thème ou du temps libre et repos, sera proposée aux enfants répartis par groupe d'âge (3-6 ans et 7-11 ans) Ex. : activités manuelles, découverte de sports, sortie médiathèque, interventions extérieures...

Une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid)

Où ? Au Pôle Enfance

Quand ? Plusieurs créneaux indépendants et cumulables :

L'activité du matin : 9h-12h

9h démarrage du temps animé (arrivée de 8h50 à 9h00)

12h départ du pôle enfance (arrivée/départ de 11h50 à 12h00)

Les activités de l'après-midi

Créneau d'activité 1 : 13h30-15h30

Créneau d'activité 2 : 15h30-17h00

13h30 démarrage du temps animé 1 (arrivée/départ de 13h20 à 13h30)

15h30 démarrage du temps animé 2 (arrivée/départ de 15h20 à 15h30)

17h00 fin du temps animé (départ des enfants de 17h00 à 17h10)



Tarifs ?

- activité matin : 3,60 € ou 3,40 € (si non imposable) ;
- activités après-midi, chaque créneau : 1,80 € ou 1,70 € (si non imposable) ;

• Les services périscolaires

⇒ Services associés - journée du mercredi

 Sur inscription au plus tard le jeudi soir précédent jusqu'à minuit via le site internet de la Commune (onglet Portail Citoyen).

Accueil :

Le Matin arrivée libre de 7h30 (ouverture) à 8h50

Le Soir départ libre de 17h10 à 18h30 (fermeture)

Tarif : 1,80€ ou 1,70€ (si non imposable) matin ou soir.

Repas : Repas servi au Restaurant scolaire de 12h à 13h30

12h départ du pôle enfance et 13h20 retour au pôle enfance

Tarif : 4,00 € le repas pour tous.



L'équipe: 3 animateurs le matin (Yann, Lucie, Mélina)

2 personnes au repas (Audrey, Patricia)

4 animateurs l'après-midi (Yann, Lucie, Mélina, Patricia)

Contact : Lucie Chudeau au 02.43.90.98.32

ou 06.20.82.39.56

accueilleoisirsbourgneuf.la.foret@orange.fr

Ou Yann Daoudal au 06.20.82.46.36



• Les services périscolaires

⇒ Restaurant scolaire



Pour les enfants scolarisés au Bourgneuf-la-Forêt.



Sur inscription

Les **lundi, mardi jeudi et vendredi** :
au plus tard la veille jusqu'à 13h pour le lendemain.

Le mercredi : au plus tard le jeudi soir précédent jusqu'à minuit

- Quoi ?
- un temps de trajet entre les écoles et le restaurant scolaire ;
 - des repas faits maison, avec des produits frais, locaux et bio ;
 - des menus équilibrés et variés ;
 - un temps d'apprentissage du goût, de l'autonomie, du non gaspillage, de l'origine des produits cuisinés ;
 - un travail d'équipe sur l'encadrement de ce temps.



Quand ? Tous les jours du lundi au vendredi :



- de 11h45 à 13h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi);
- de 12h à 13h30 le mercredi

Où ? Restaurant scolaire - Salle Polyvalente

• Les services périscolaires

⇒ Restaurant scolaire



L'Equipe : 8 personnes (Audrey, Isabelle, Patricia, Georgina, Mélina, Florence, une personne supplémentaire et Yann)

Tarif : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

- ⇒ 4.00 € si QF > 1000 €
- ⇒ 1.00 € si 800€ < QF ≤ 1000€
- ⇒ 0.90 € si QF ≤ 800€

Possible grâce à l'aide de l'Etat de 3€ versée à la Commune

Mercredi

- ⇒ 4.00€ le repas pour tous

Contact : Audrey Rouillon au 02.43.37.12.00 ou 06.13.70.00.29
ou restaurantscolairebgf@orange.fr



Les activités extrascolaires

Qui ?



Pour les enfants et les jeunes domiciliés sur la commune .
Ouvert aux enfants hors commune en fonction des places disponibles.

Croq' Loisirs

Page 17

OUVERT

- Vacances de la Toussaint : du 19 octobre au 4 novembre 2024 (fermé le 1er Novembre)
- Vacances d'hiver : du 8 au 24 février 2025
- 1ère semaine des vacances de printemps : du 5 au 11 avril 2025
- Vacances d'été : du 25 au 29 Aout 2025

FERME

- Vacances de Noël : du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025
- 2ème semaine des vacances de printemps : du 14 au 18 avril 2025 ;
- Pont de l'ascension (vendredi 30 mai 2025) ;
- Vacances d'été : du 6 Juillet au 23 août 2025.

Pour le mois de juillet 2023 et 2024, la commune a signé une convention avec la commune de Saint-Ouën-Des-Toits pour l'accueil des enfants du Bourgneuf-la-Forêt.



Jeunesse 9 - 17 ans

Page 18

• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> Croq' Loisirs - Accueil de Loisirs 3 - 11 ans

Qui ? Pour les enfants de 3 ans révolus à 11 ans.
Sur inscription, jusqu'à 10 jours avant le début des Vacances.

Quoi ? Un programme d'activités variées est proposé autour d'un thème : bricolage, cuisine, sport, grand jeu, randonnées, sorties (une sieste est proposée aux petits (prévoir plaid) ou temps calme pour les plus grands (jeux calmes, leçons...)).

Quand ? **Le matin de 9h à 12h**
9h : début du temps animé (arrivée de 8h50 à 9h00)
12h : début du repas (départ/arrivée de 11h50 à 12h00)
L'après-midi de 13h30 à 17h
13h30 : début du temps animé (arrivée/départ de 13h20 à 13h30)
17h : fin du temps animé (départ de 17h00 à 17h10)

Où ? Au Pôle Enfance + sorties

L'équipe : 2 personnes (Mélina, Lucie)
Et régulièrement un ou une animateur supplémentaire

=> Services associés - Accueil péri vacances

Accueil : Matin de 7h30 à 9h et soir de 17h à 18h30 sur inscription.
1,80€ ou 1,70€ (si non imposable) matin ou soir.

Repas : Repas fourni par la Maison d'Accueil Pierre Guicheney servi au Pôle Enfance de 12h à 13h30 à 4,00€ le repas sur inscription.

Contact : Mélina Guesnerie au 02.43.90.98.32
ou 06.20.82.46.28
accueilleloirsirsbourgneuf.la.foret@orange.fr



• Les activités extrascolaires

Pendant les vacances scolaires

=> Jeunesse 9 - 17 ans

Qui ?



Pour les enfants âgés de 9 à 17 ans (enfants nés entre 2008 et 2016 en 2025).



Sur inscription auprès de Yann Daoudal par mail.
Suite à l'envoi des informations par mail.

Quoi et Quand ?



Projets proposés sur quelques journées durant les vacances scolaires.

Projets pour les 9-13 ans ou 11-17 ans.



Où ?

Au Pôle Enfance, dans certaines salles communales et à l'extérieur de la commune.

Contact : Yann Daoudal au 06.20.82.46.36
ou animation.bourgneuf.la.foret@orange.fr



La médiathèque pour tous

Qui ? Ouvert à tout public de 0 à 99 ans et plus ! Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.



Quoi ? La Médiathèque est un vrai lieu de rencontres, d'échanges, de partage où vous pouvez tout aussi bien lire, jouer, apprendre, débattre... un lieu où l'on se sent bien ! De nombreuses activités vous sont proposées tout au long de l'année.

Vous pouvez emprunter des livres avec l'accès à l'ensemble des ouvrages de l'AGGLO via le réseau LaBib mais aussi des BD, revues, jeux vidéos et sur place des jeux de société et bénéficier de la bibliothèque numérique départementale.

Quand ? La médiathèque est ouverte aux jours et horaires suivants :



- Le premier lundi du mois de 16h à 18h30 ;
- Le mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h30 ;
- Le vendredi de 16h à 18h30 ;
- Le samedi de 10h à 12h.



Où ? Au 2 rue du stade.



L'équipe : Tara. Elle est aidée par une équipe de bénévoles : Bernard, Chantal, Florence, Jacqueline, Madeleine, Marie-Christiane, Marylène, Maryse, Michèle, Monique et Thérèse.

*Vous voulez rejoindre le groupe ?
N'hésitez pas à vous faire connaître.*

Tarif : L'inscription est gratuite et permet l'emprunt de 15 documents pour 28 jours (livres, BD, jeux vidéos...).

Contact : Téléphone : 02.43.37.76.32

Règlement Intérieur

Les modalités d'accès aux services

- Un dossier individuel de l'enfant est à récupérer et à remettre complété en Mairie avec les pièces jointes obligatoires. Ce dossier est à remplir une seule fois par enfant pour toute sa scolarité.
- Votre enfant a moins de 3 ans ? Un rendez-vous avec le responsable des services ou un élu responsable des affaires scolaires est requis
- Votre enfant fait l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? Il est nécessaire de prendre contact directement avec le responsable du restaurant scolaire. L'administration de médicaments et la prise en compte de régimes alimentaires spécifiques ne peut se faire que dans le cadre d'un PAI, mis en place par le médecin de l'Education Nationale.
 - ⇒ En cas de régime alimentaire spécifique, si l'enfant déjeune au restaurant scolaire ou au restaurant rattaché à l'ALSH, c'est sous l'entière responsabilité du responsable légal. Le personnel de service ne saurait être tenu pour responsable. Si nécessaire, le responsable légal prépare les repas, et les remet le matin sur le lieu du repas, conditionnés dans une boîte hermétique close et clairement identifiée au nom de l'enfant. Ils peuvent être réchauffés dans un four à micro-ondes si nécessaire.
- Votre compte famille est ouvert sur le Portail citoyen dès l'inscription du 1^{er} enfant. Un compte est ouvert pour chaque enfant, une fois son dossier individuel complet.
- Votre enfant a accès aux services périscolaires et extrascolaires, selon les modalités d'inscription et les horaires décrits dans le livret. En cas de manquement au règlement des pénalités peuvent être appliquées : (voir tableau)

Activités	Délai d'inscription	Demande d'inscription hors délai *	Désistement hors délai*	Absent sans prévenir*	Présent sans prévenir*
Sports périscolaires	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Refusée. Si besoin votre enfant peut être accueilli au pôle enfance. Vous pouvez inscrire votre enfant pour les semaines suivantes	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Cela n'arrive pas : votre enfant reste au pôle enfance ou ne participe pas à l'activité
Mercredi Péri matin Activité Matin Repas Activité Après-midi Activité Après-midi Péri soir	Jeudi soir minuit pour toute la semaine suivante	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Avec pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Croq loisirs -Péri matin -Matin -Midi -Après-midi -Péri soir	Jeudi soir minuit, 10 jours avant le démarrage de l'accueil ou des vacances	Etudiée. Acceptée sous réserve de place disponible. Avec pénalité	Activité réservée = activité facturée	Activité réservée = activité facturée	Activité facturée + pénalité du montant de l'accueil
Restaurant scolaire	La veille 13h pour le lendemain	Acceptée Repas facturé au prix normal + pénalité de 4€	Repas réservé = repas facturé	Repas réservé = repas facturé	Repas facturé au prix normal + pénalité de 4€

• Votre fréquentation peut être régulière ou occasionnelle

• En cas de retard, selon l'accueil concerné :

⇒ L'accès à l'accueil peut être compromis ;

⇒ Votre enfant peut être comptabilisé comme présent sur le temps d'accueil suivant ;

⇒ Une pénalité du montant de l'accueil concerné peut être appliquée.

* En dehors de circonstances justifiées

Le fonctionnement des services

L'équipe d'animation est en charge de la surveillance des enfants, de l'encadrement des enfants dans les temps d'activité ou de service, du pointage des enfants sur les différents temps et de veiller au respect des différentes règles de fonctionnement et de vie.

L'ensemble des modalités d'accès aux services est présenté dans ce livret (horaires, conditions d'accès ...).

Par ailleurs le « guide de bonne conduite et règles de vie des services périscolaires » vous est remis en début d'année scolaire. L'attestation de lecture, signée est à retourner en mairie.

Ces documents sont présentés en Conseil Municipal à chaque début d'année scolaire. Les modifications de règlement intérieur font l'objet d'une délibération.

En cas de non-respect des règles de vie et de fonctionnement par l'enfant ou les responsables légaux, selon la fréquence et l'importance des manquements, vous pourrez faire l'objet d'un rappel à la règle de la part du responsable du service, d'un avertissement ou d'une exclusion temporaire ou définitive des services, après entrevue avec le Maire ou l'Adjoint en charge de l'Enfance ou de la Jeunesse.

La facturation

- Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du Conseil Municipal ;
- Pour bénéficier des tarifs différenciés, vous fournirez vos avis d'imposition et quotient familial ;
- Les factures sont envoyées en fin de mois ;
- Le règlement est à effectuer à la trésorerie de Laval ;

Vous pouvez payer par chèque, espèces, bons CAF/MSA, prélèvement automatique, virement via le site internet

«<https://www.payfip.gouv.fr> ».

Les responsabilités et Assurance

- Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à l'intérieur du local lorsque vous les confiez à l'animateur ;
- Les enfants ne peuvent quitter seuls un service sans l'autorisation d'un responsable légal ;
- Toute personne, autre que les responsables légaux, venant chercher votre enfant, doit avoir été signifiée sur la fiche d'inscription via le Portail Citoyen ;
- La Mairie assure les conséquences des dommages que ses agents pourraient causer par inadvertance aux enfants. Les parents doivent assurer leurs enfants pour les dommages qu'ils pourraient causer aux tiers ;
- La famille met à jour les informations du dossier individuel de l'enfant sur le Portail Citoyen et tient informée la Mairie de tout changement important.

En cas de difficulté ou de situation particulière, les familles informent la Mairie.

Responsables des services et élus se tiennent disponibles pour vous rencontrer si besoin.



Infos pratiques

* Qui contacter ? Petit rappel

- ⇒ Lucie Chudeau : 06.20.82.39.56 Accueil 3 - 11 ans (péri)
- ⇒ Méлина Guesnerie : 06.20.82.46.28 Croq'Loisirs
- ⇒ Yann Daoudal : 06.20.82.46.36 Jeunesse, Sports
- ⇒ Audrey Rouillon : 06.13.70.00.29 Restaurant scolaire
- ⇒ Mairie : 02.43.37.71.08



* En savoir plus ?

⇒ Sur le site internet

www.lebourgneuf-laforet.fr

- Projet éducatif de Territoire,
- Menus du restaurant scolaire,
- Photos,
- Pas à pas inscriptions Portail Citoyen,



⇒ sur la page facebook de la Commune : [@lebourgneuf-laforet](https://www.facebook.com/lebourgneuf-laforet)

